

PAR COURRIEL

Québec, le 18 mars 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 30 janvier 2025, la députée de Bourassa-Sauvé déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement de reconnaître la prestation de travail effectuée lors des stages et l'apport des stagiaires infirmières praticiennes spécialisées (IPS) au système de santé publique en leur offrant une rémunération adéquate, juste et équitable pour toute la période des stages obligatoires finaux.

Le gouvernement est particulièrement sensible aux revendications des étudiantes infirmières praticiennes spécialisées (IPS). Nous avons décidé d'investir massivement dans nos services publics, que ce soit en santé ou encore en éducation. On parle de 450 000 salariés.

Le contexte budgétaire actuel ne permet pas de donner suite à cela pour le moment. Bien que les stagiaires IPS ne sont pas rémunérées pendant leur stage clinique, elles ont droit à des compensations, dont une bourse d'études de 60,000\$ non-imposable.

Cette bourse peut être bonifiée par des compléments pour l'hébergement et le transport durant la période d'études.

Les étudiantes IPS sont également admissibles à un complément de bourse pour la durée du stage pour l'hébergement et le transport.

Enfin, nous tenons à rappeler que les stagiaires bénéficient également des protections supplémentaires accordées dans le cadre de la *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail*.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-01217